


Les documents comptables de la saison 2019/2020 sont consultables* au siège de l'association pour tout licencié qui en fait la demande.

Un repas offert par le club clôturera la matinée.

La Présidente du Conseil d'Administration


Nathalie BIAU-CAYRE
Volley-Ball Albigeois

Rappel :

Est votant

- Tout membre actif, présent à l'assemblée, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection jouissant de ses droits civiques, et à jour de ses cotisations. (Saison 2019/2020)
- Les parents ou les représentants légaux des membres actifs de moins de seize ans au jour de l'élection, et à jour de leurs cotisations

Le vote par procuration est autorisé. Le vote par correspondance n'est pas admis.

(Un membre peut se faire représenter par un autre membre de l'Association faisant partie de l'Assemblée Générale. Nul ne peut être titulaire de plus deux mandats.)

*sur rendez-vous